

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trente Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*) et M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*).

ABSENTES : Mmes DUBOURG Yolande et COOREVITS Catherine.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	<i>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Exercice 2015.</i>
----------------	---

N° 2016 / 06 / 01

Le service public de l'assainissement non collectif est une compétence de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif doit être présenté au Conseil Communautaire puis, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de l'assainissement non-collectif est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 27 Avril 2016.

L'avis du Conseil Municipal sera mis à disposition du public avec le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain.
Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix
et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.
Le Conseil municipal,*

- ✓ *APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de
l'assainissement non collectif pour l'exercice 2015.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 4 Juillet 2016,
Le Maire.

